



Révision du
Plan Local d'Urbanisme
Réunion publique

Un PLU?

Par délibération du 04 avril 2022, la commune a prescrit la révision du PLU

Objectifs :

- Intégrer le Plan Local de l'Habitat
- Intégrer l'étude d'aménagement de 2019
- Décliner les objectifs du Schéma de Cohérence Territorial du grand amiénois

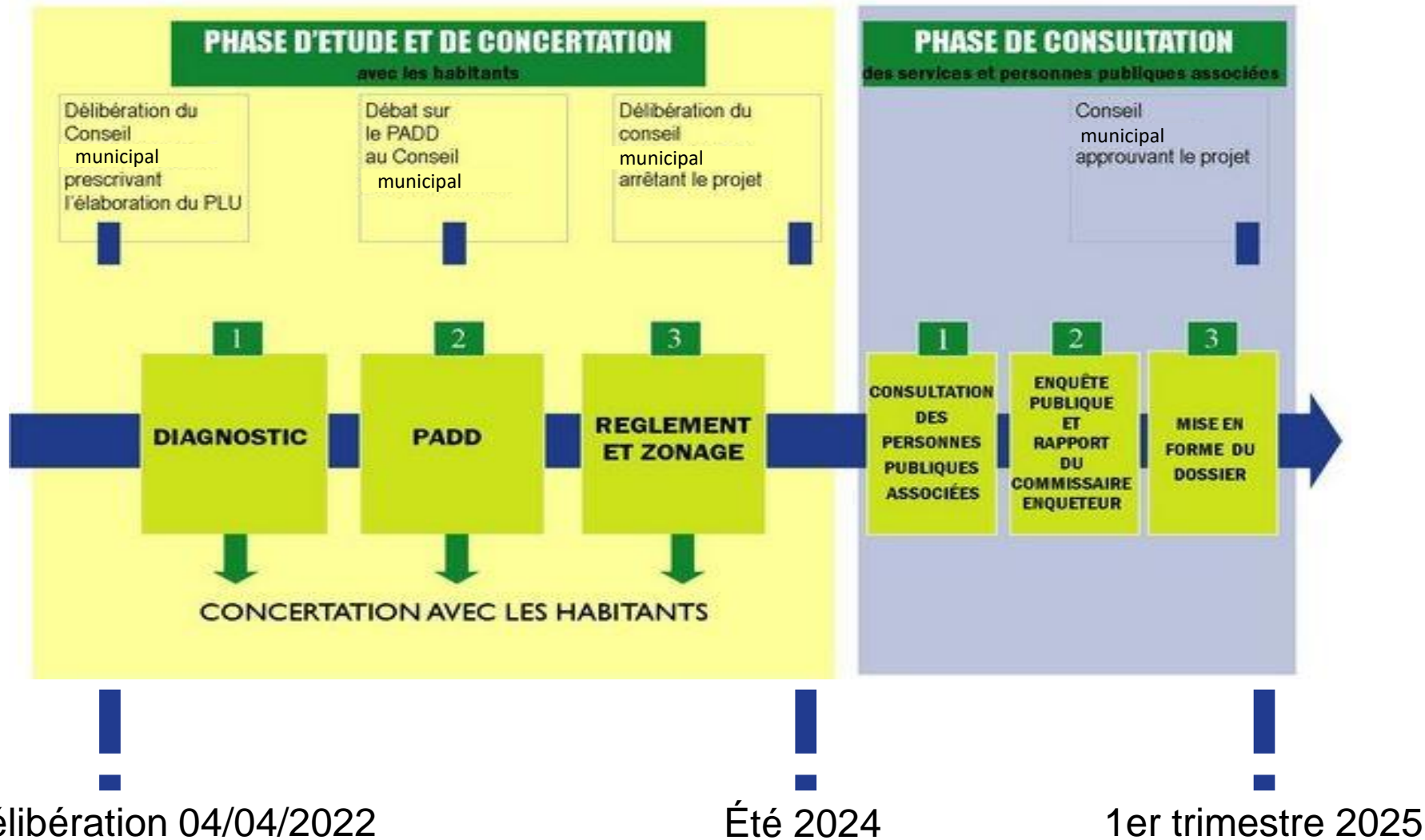
Le PLU représente le projet politique d'aménagement et d'urbanisme de la commune.

Il donne à la commune un cadre de cohérence aux différentes actions qu'elle est appelée à engager sur 10 à 15 ans :

- Développement, aménagement,
- Politique de l'habitat,
- Traitement de l'espace public,
- Protection des paysages et de l'environnement,
- Etc...

Il permet de préciser le droit des sols applicable au cas par cas. 2

LE PLU, une procédure

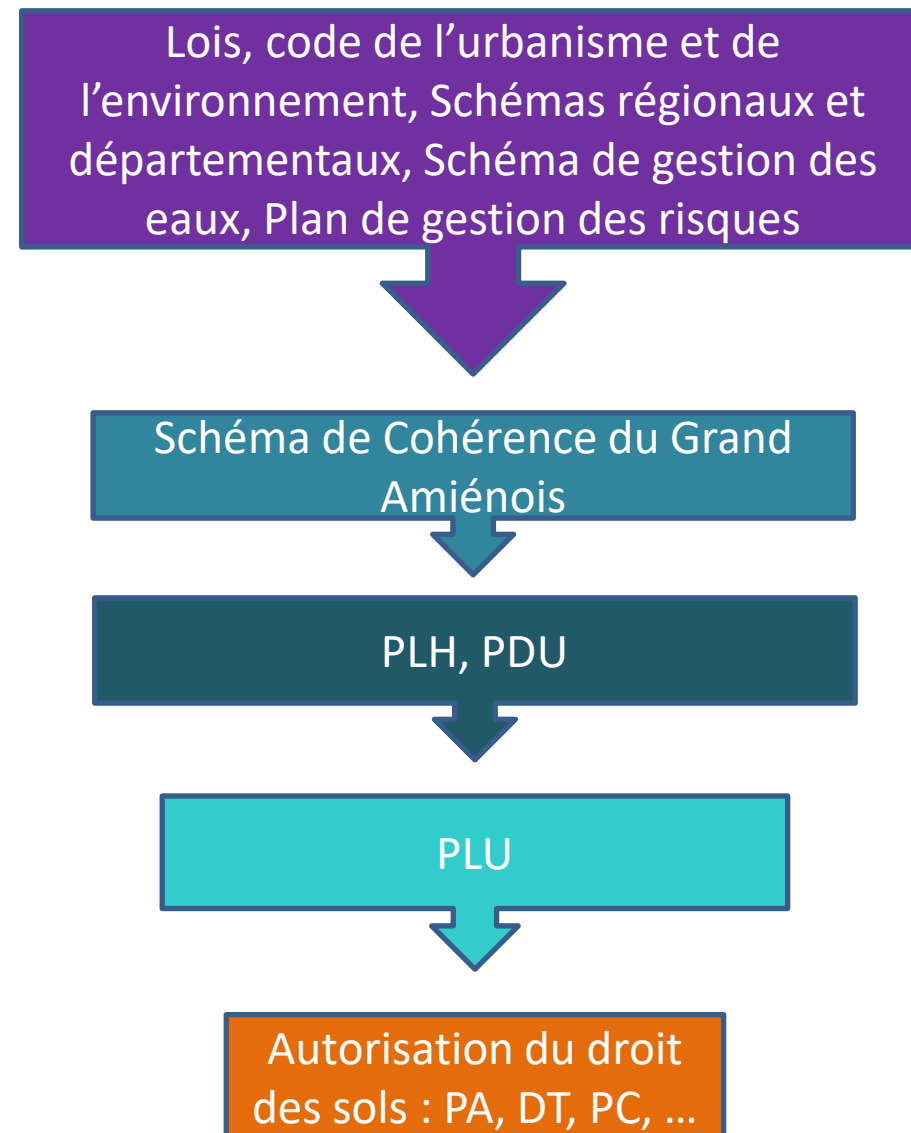


Concertation : sur le site internet et registre à la mairie

Que doit respecter le PLU?

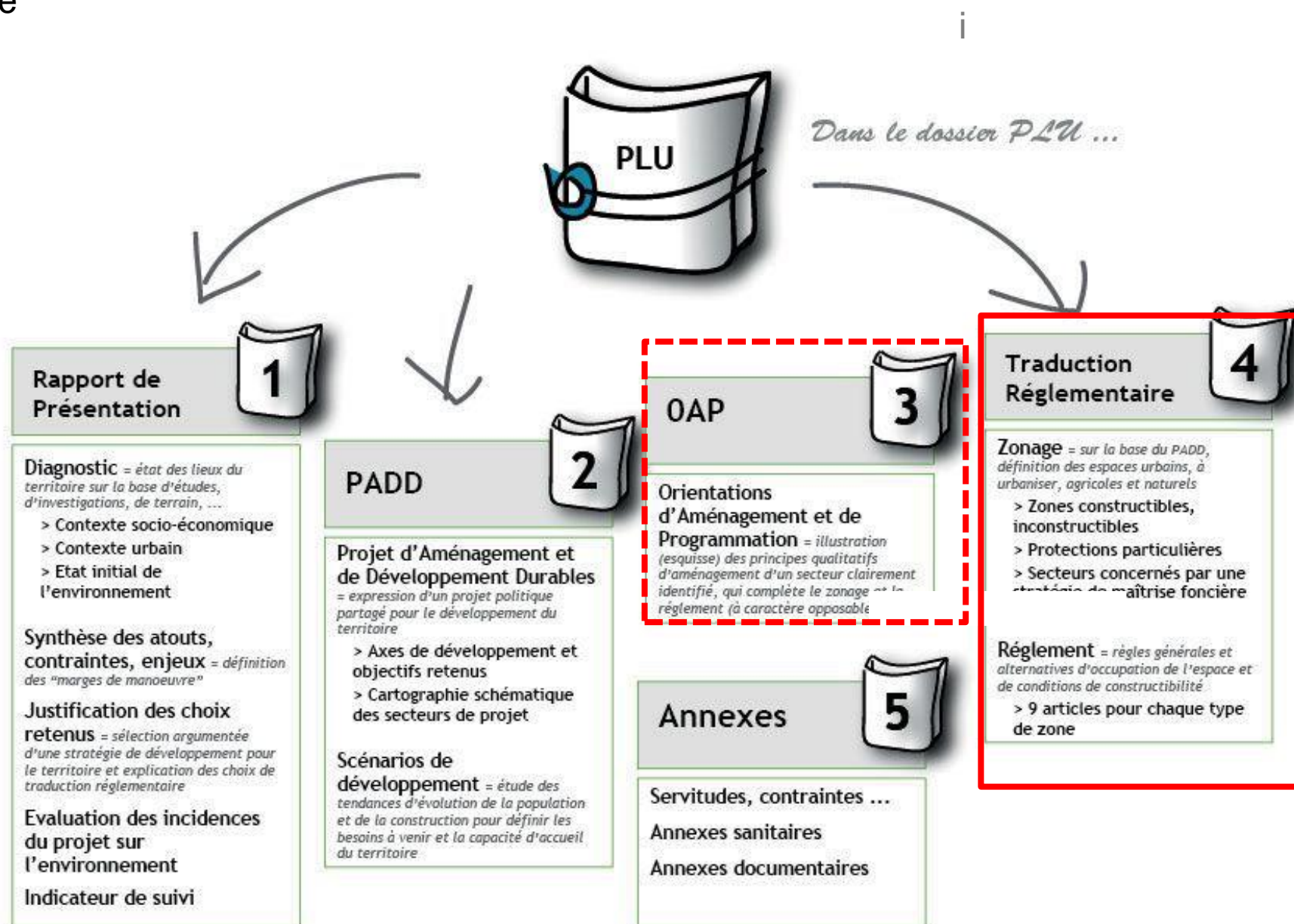
Principes généraux définis par les articles L101-2 du code de l'urbanisme

- Une utilisation économe du foncier : loi Climat et résilience
- Une protection des milieux naturels
- Une prise en compte des risques,
- La préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières
- La protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La diminution des obligations de déplacements, ...

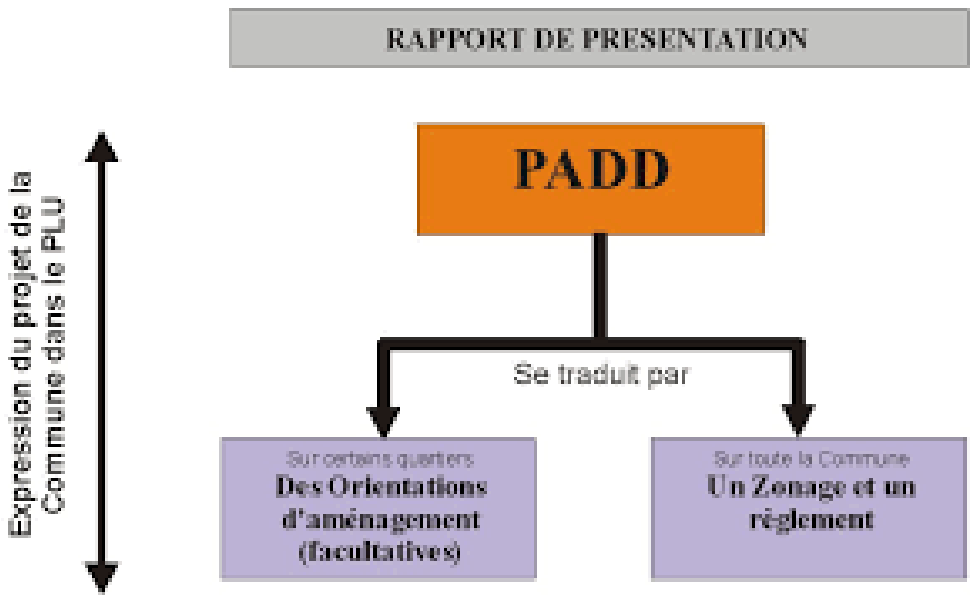


Le PLU, contenu du dossier

-  Compatibilité
-  Conformité



Un PADD : Pièce centrale du dossier



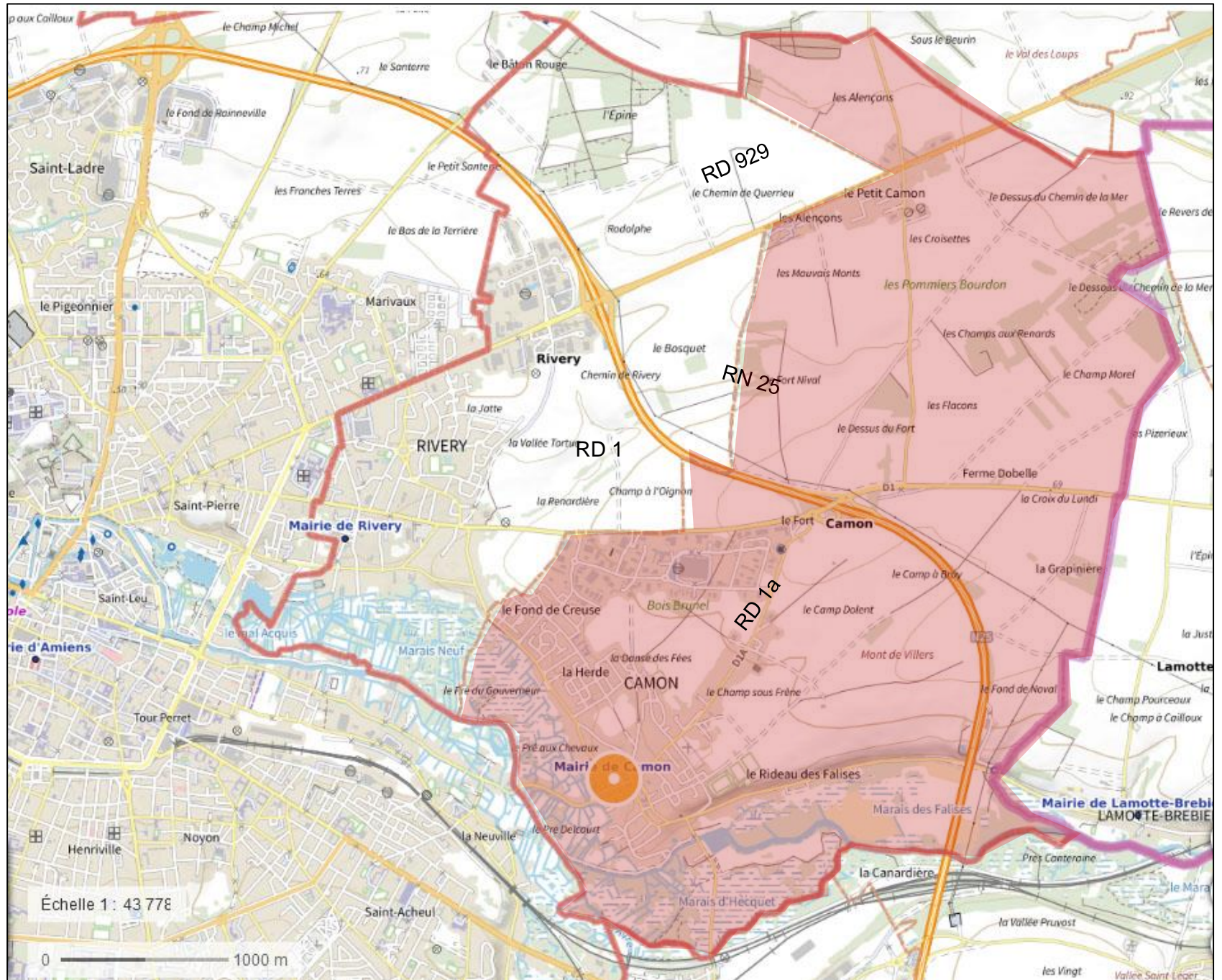
Présentation

La commune de Camon est desservie par les routes départementales n° 1, 1a, 929 et la route nationale n°25.

Le trafic moyen journalier annuel

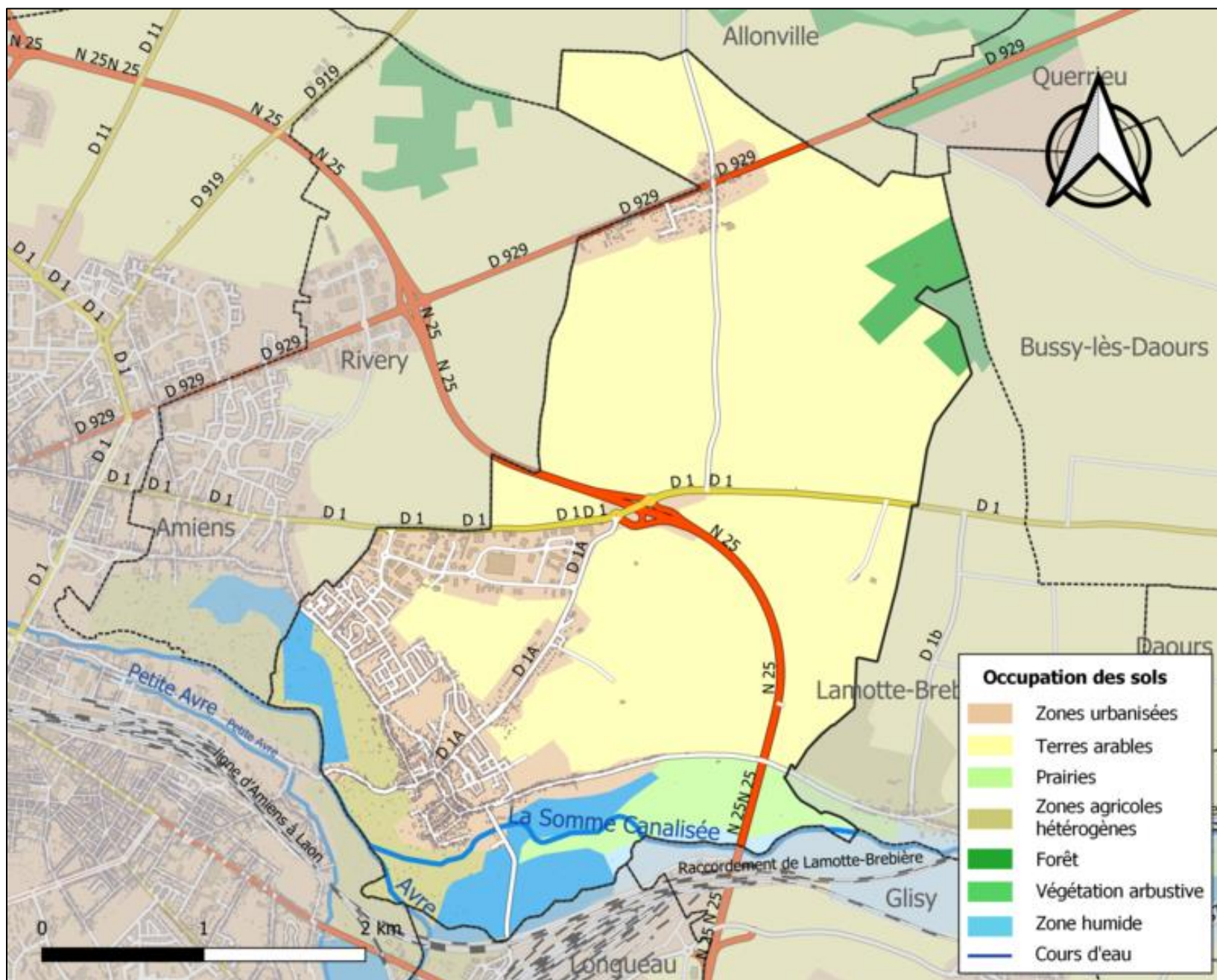
- 10 359 véhicules sur la RD 1,
- 5921 sur la RD1a
- 9061 véhicules sur la RD 929
- 34 768 véhicules sur la RN25.

La RD 929 et la RN 25 sont classées route à grande circulation.



Présentation

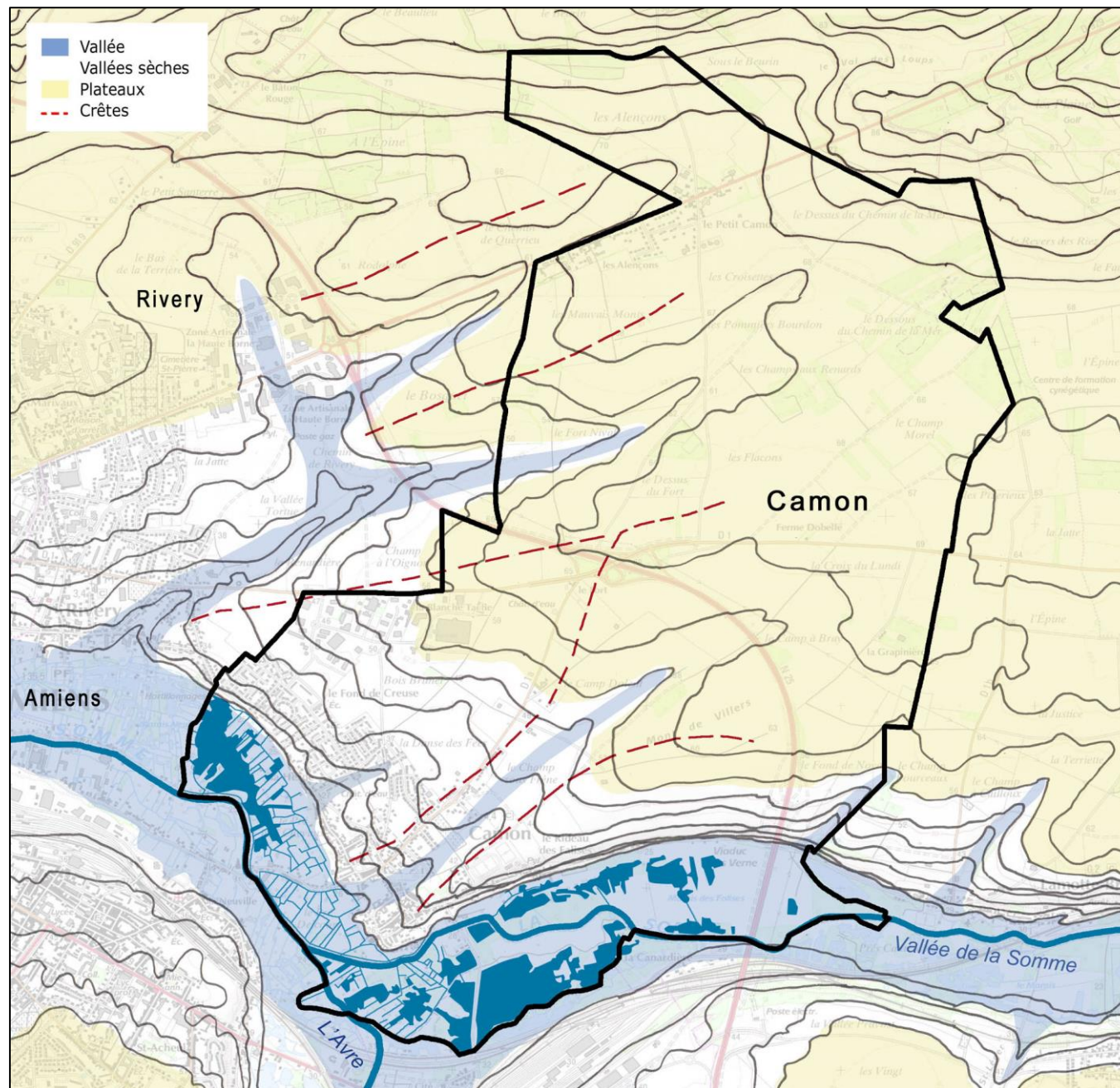
Carte occupation des sols - 2021



Enjeux paysagers

Au sud, Camon fait entièrement partie intégrante des paysages de la **métropole amiénoise et de son fleuve** : son urbanisation s'égrène depuis les quartiers est d'Amiens dans la continuité de ses faubourgs (Rivery). Cette urbanisation présente deux dynamiques : une densification autour du village ancien et des extensions urbaines et d'activités sur les versants.

Au nord, Camon appartient aux **plateaux du nord amiénois** : grande plaine agricole amorçant l'entité paysagère du nord amiénois, parcouru par le réseau routier qui se densifie à l'approche d'Amiens.



Enjeux paysagers

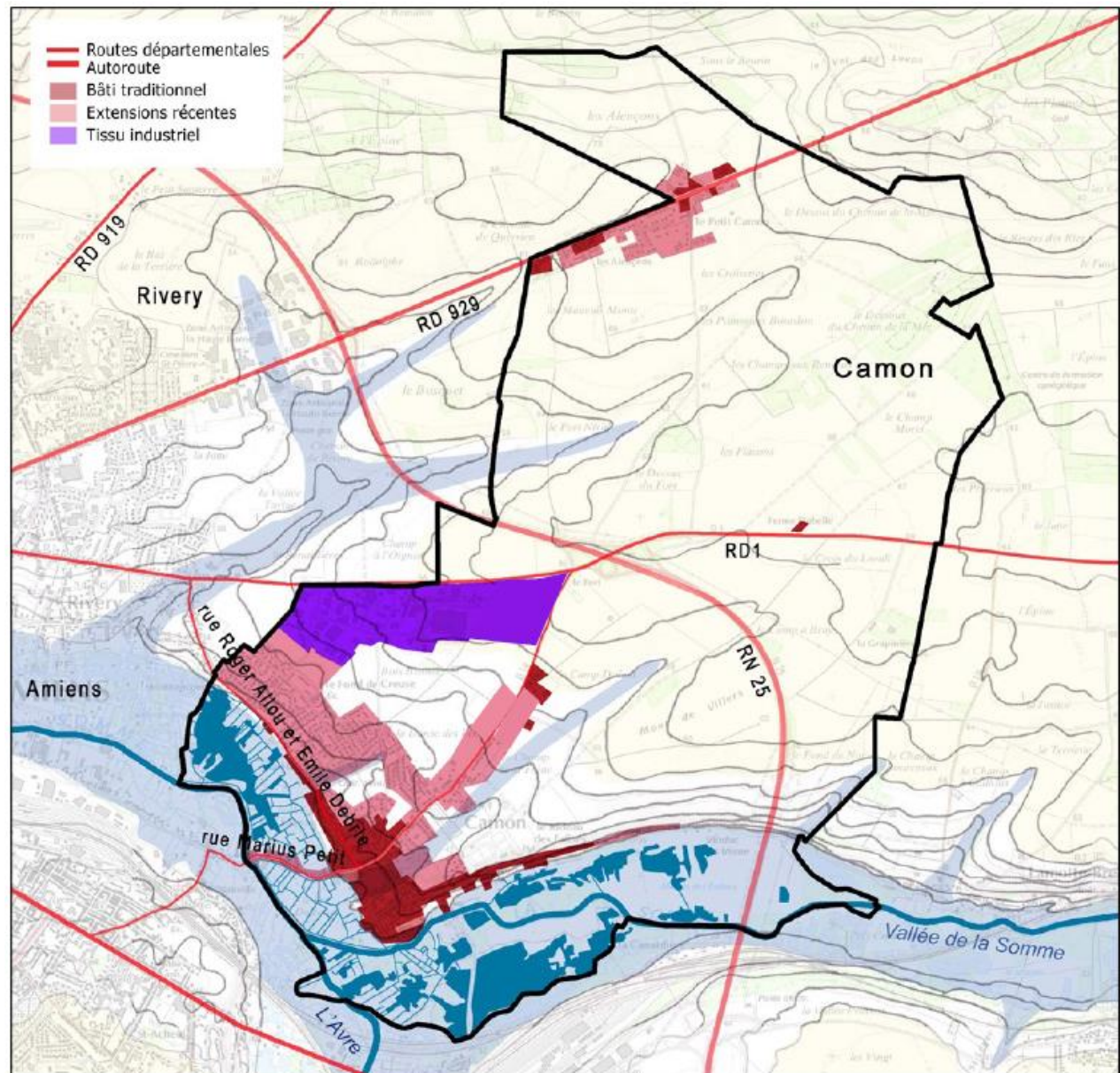
Sous une double influence de la présence de l'eau et de la proximité d'Amiens, le centre ancien de Camon s'est implanté et développé le long de la Somme en pied de versant surplombant la confluence de l'Avre et de la Somme.

Deux voies structurent le développement urbain :

- la rue Roger Salengro (RD1a) du plateau à la vallée,
- les rues Roger Allou et Emile Debrie le long de la Somme.

Le Petit Camon, village du plateau agricole

Le village du Petit Camon s'est étendu le long de la RD929, séparément de l'enveloppe urbaine, sur le plateau. Son développement linéaire est délimité par deux verrous (enceinte de ferme et bois) aux entrées ouest et est de la RD 929.



Enjeux paysagers

• A l'échelle de la Métropole

Une construction sous l'influence du développement d'Amiens autour de l'eau

L'implantation de Camon est profondément liée à l'organisation de la ville d'Amiens par rapport au socle géographique et aux **activités liées au fleuve**. Amiens s'est structurée à la confluence de trois rivières : la Somme, la Selle et l'Avre.

Pendant l'antiquité, la ville s'est développée autour de son fleuve qui lui conférait un rôle commercial et administratif de première importance.

L'eau fut également l'élément moteur de l'urbanisation médiévale, jusqu'au XIX^{ème} siècle. Si l'ancien siège ecclésiastique (la Cité) était implanté sur un promontoire rocheux, la vieille ville artisanale s'est développée dans le lit de la rivière, dont les bras ont été démultipliés : les jardins maraîchers ont été aménagés en amont du fleuve, alors que les quartiers de tanneurs et de teinturiers se sont logiquement développés en aval.¹

Camon s'est développé dans ce contexte historique en se structurant par rapport à la Somme.



Maraîchage sur les hortillonnages de la vallée de la Somme.

Un plateau agricole en voie de banalisation

Le paysage de cette grande **plaine amiénoise** est caractérisé par des grandes cultures sur les hauteurs des plateaux ponctuées de petits boisements isolés.

L'identité de ce territoire, notamment sur Rivery et Camon, bénéficie autant qu'elle subie la proximité de la périphérie d'Amiens : la zone industrielle nord, la pression urbaine sur les versants des communes périphériques à Amiens, le réseau routier convergeant vers la capitale comptent parmi les sites les plus **touchés par la banalisation**.



Vue large et étendue sur le plateau en direction du Petit Camon

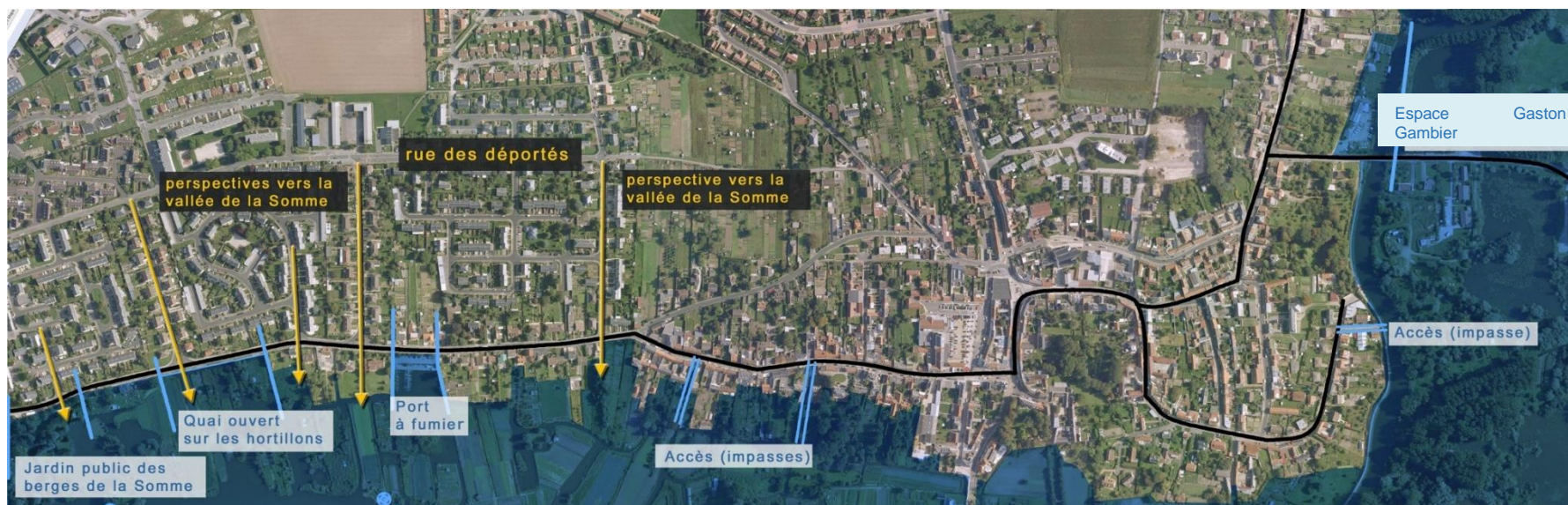
Enjeux paysagers

Une déclinaison des rapports à l'eau depuis l'espace public

Malgré une installation villageoise en bord de la vallée de la Somme et de ses hortillonnages, l'eau n'est perceptible que ponctuellement au regard du linéaire d'urbanisation en contact avec la Somme. Si la traversée de la Somme est perceptible depuis le pont, l'étendue du lit de la vallée et des hortillonnages n'est, elle, pas visible, puisque les extensions linéaires ont fermé les bords de la rue Marius Petit.

Par contre, le long des rues Roger Allou et Emile Debrie, différentes relations à l'eau peuvent être hiérarchisées :

- la relation **directe** à l'eau avec le Port à Fumier, le jardin public des berges de la Somme et l'espace Gaston Gambier,
- la relation **visuelle proche** à l'eau avec le quai ouvert sur les hortillonnages,
- la relation **visuelle éloignée** vers la frange végétale de la vallée de la Somme, depuis la rue des Déportés dans la perspective des rues perpendiculaires,
- les **impasses étroites dans la croûte bâtie**, pour accéder aux hortillonnages, d'usages semi-privés.



Enjeux paysagers

Une trame urbaine générée par les déplacements doux

Par sa proximité à Amiens, son appartenance à l'agglomération et sa dynamique, Camon est concernée par des problématiques urbaines. La question des déplacements doux est essentielle à aborder en vue des futures extensions, à l'échelle de la commune et de l'agglomération (liaison piétonne avec les communes voisines).

Aujourd'hui, il existe déjà **une trame de chemins** qui peut servir de **support à des promenades, des coulées vertes en frange urbaine, etc.**



Chemin d'exploitation



Chemin dans les jardins familiaux



Chemin interquartier



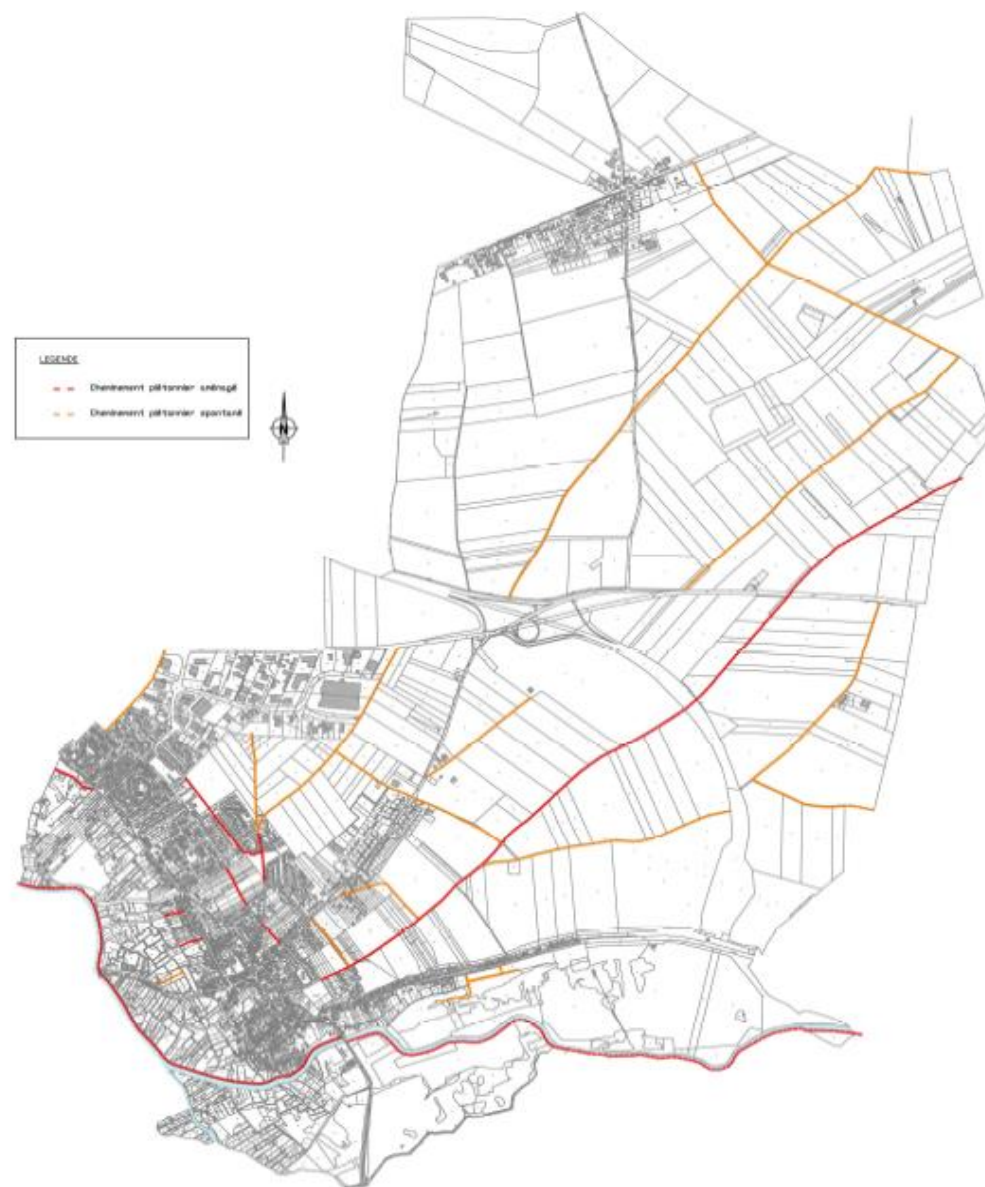
Impasse vers les hortillonnages



Chemin de halage (Somme)



Espaces publics



Cartographie des chemins existants ou potentiels

Enjeux paysagers

Des boisements sur les hauteurs des plateaux

Un ensemble boisé s'étend sur les hauteurs communales aux lieux-dits « Le Dessous du Chemin de la Mer » et « Les champs aux Renards ». Il est constitué d'un agencement de parcelles dont la végétation arborée a été laissée libre. Cependant elle ne constitue pas de massif forestier à proprement parlé.

S'ils ne sont pas d'une grande valeur floristique, ces massifs participent néanmoins à la vie faunistique en constituant des relais, abris et habitat pour la faune champêtre commune.



Boisements sur le nord-est du plateau

Le végétal urbain :

Un ensemble de parcelles de jardins familiaux sont installés en cœur de ville, conférant un caractère villageois marqué. Cet espace participe à l'**identité** de Camon et doit être **mis en valeur et mieux signalé** dans les cheminements.



Jardins familiaux du centre ville

Le végétal lié aux infrastructures :

Les terrassements des infrastructures de la rocade RN25 laisse une place à une végétation plantée et spontanée. Ce cordon végétal est perceptible de loin dans l'ouverture du plateau agricole.



Cordon végétal le long de la rocade RN 25, créant un nouvel élément paysager dans cette plaine d'openfield.



Alignement d'érables sycomores le long de la RD929.

Les Hortillonnages de la vallée de la Somme : valeurs paysagère, patrimoniale et environnementale

Le tronçon de la vallée de la Somme concerné par le territoire de Camon est essentiellement constitué par les Hortillonnages à l'ouest et des espaces plus naturels à l'est (marais). Ces anciens maraîchages et étangs aménagés dans le lit de la Somme présentent des qualités diverses incontestables :

Paysagère :

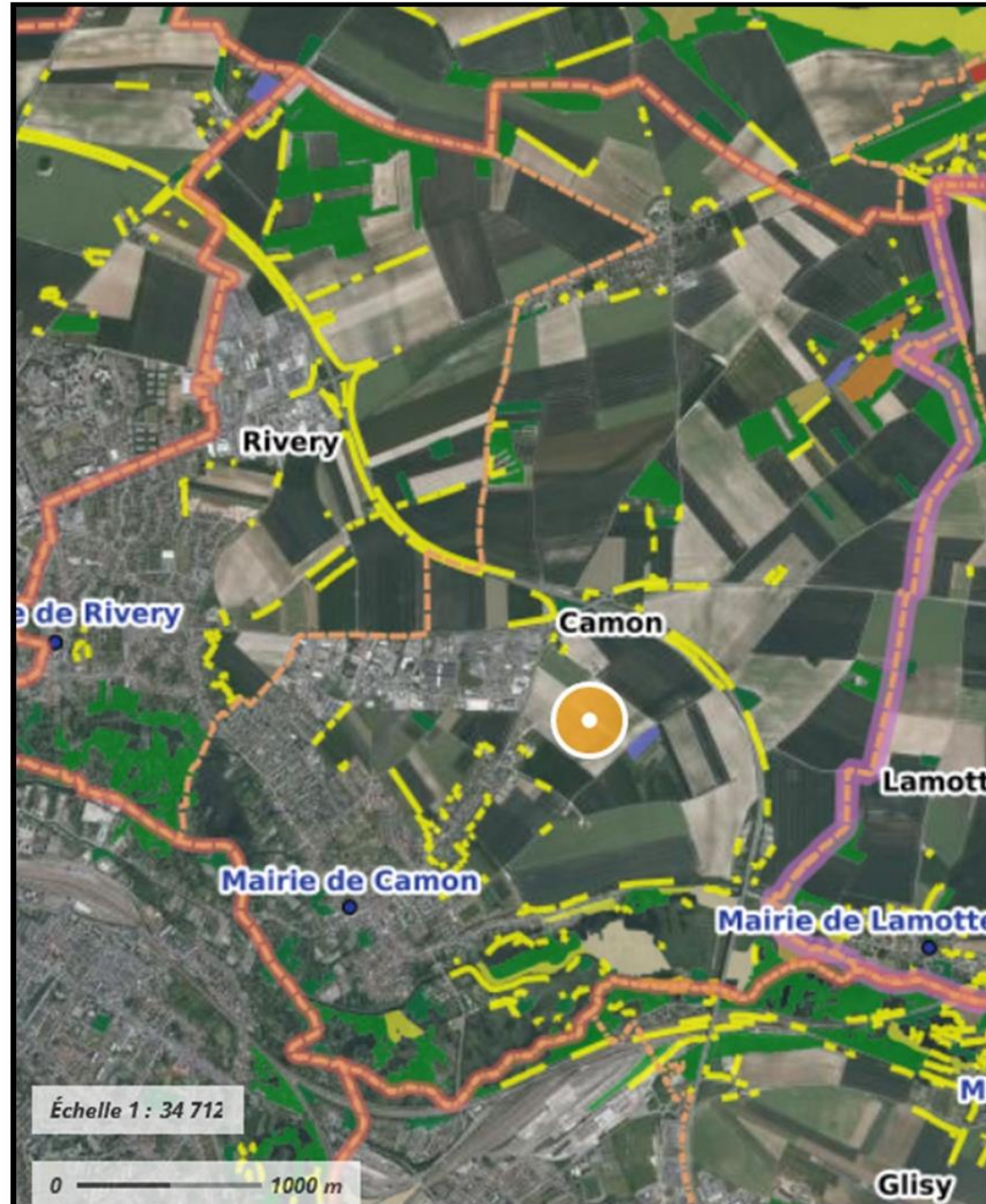
Les hortillonnages offrent un cadre paysager de grande qualité au cœur de la ville, avec un attrait touristique et de loisir indéniable. D'ailleurs aujourd'hui l'utilisation est davantage orientée vers les loisirs que vers la culture légumière. Cependant, la privatisation des espaces, le développement des constructions avec le cortège de clôtures, haies et plantations horticoles, banalisent de plus en plus ces espaces, tout en fermant les vues et l'accès vers l'eau.

Patrimoniale :

L'originalité des Hortillonnages, zone de marais domestiqués par l'activité maraîchère, constitue le type même du monument naturel à caractère pittoresque tel que défini par la Loi de 1930. Ils ont été façonnés par des générations de maraîchers (les « hortillons »), qui ont aménagés au fil des siècles des petites parcelles de cultures maraîchères, délimitées par un réseau dense de petits canaux, les « rieux ».

Enjeux paysagers

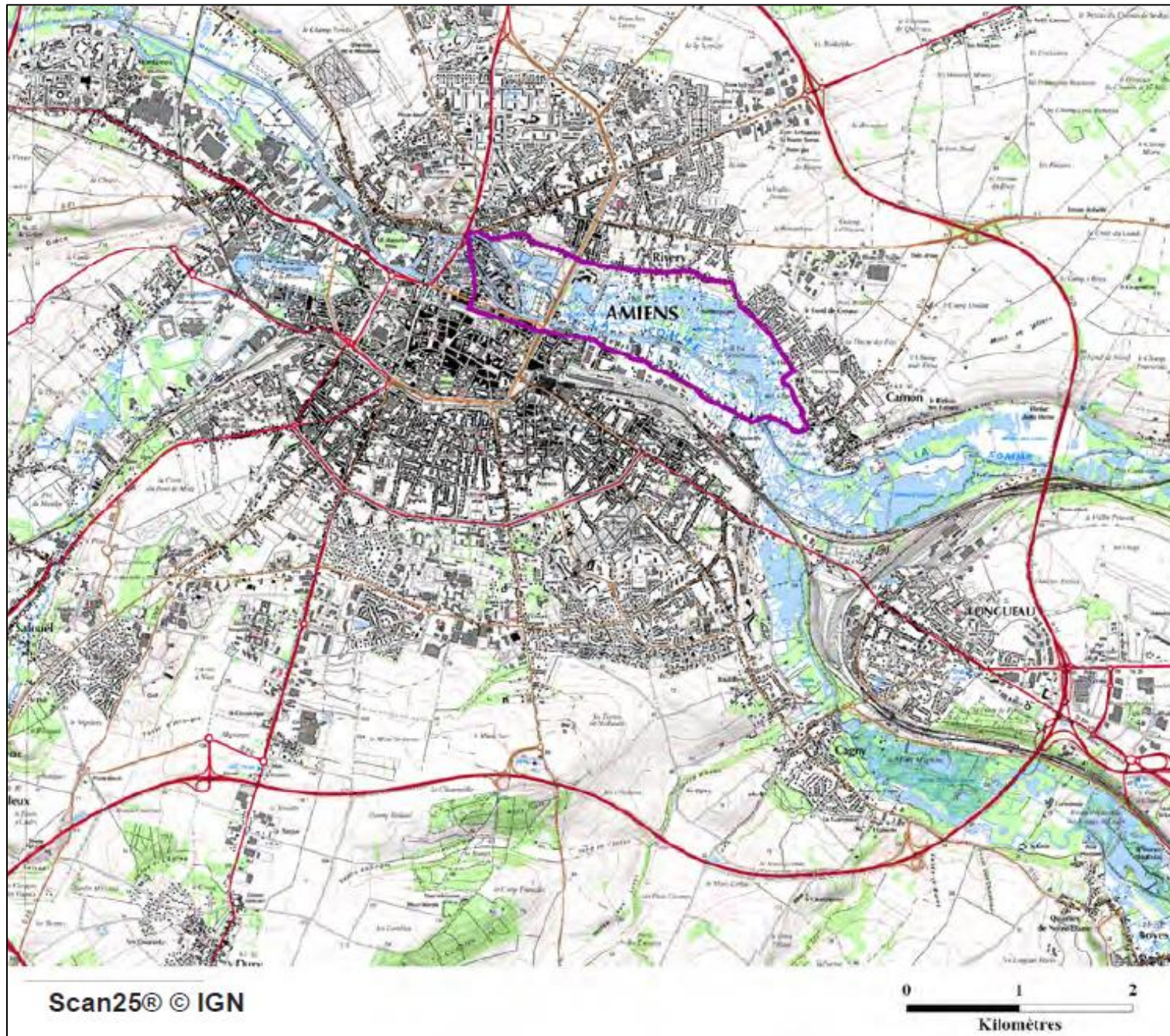
Carte des boisements et des linéaires de haies (géoportail)



- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- Forêt fermée de chênes décidus purs
- Forêt fermée de chênes sempervirents purs
- Forêt fermée de hêtre pur
- Haie

Enjeux environnementaux

Protections à prendre en compte : Site inscrit

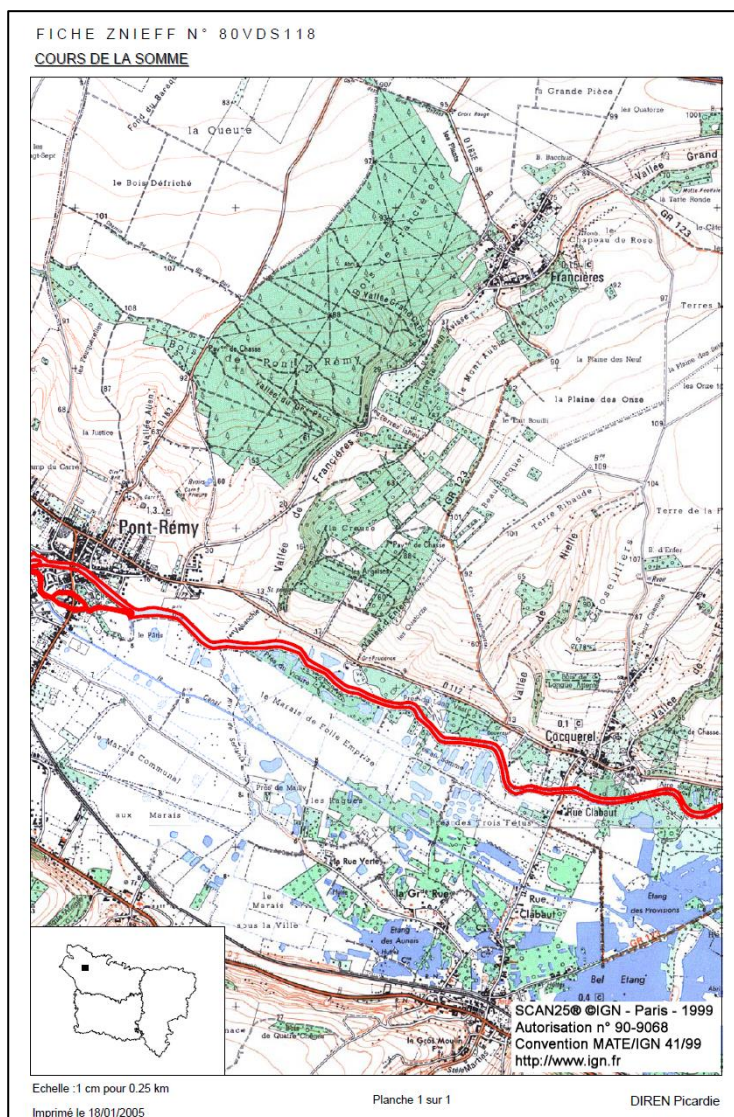


Enjeux environnementaux

Protections à prendre en compte : Znieff

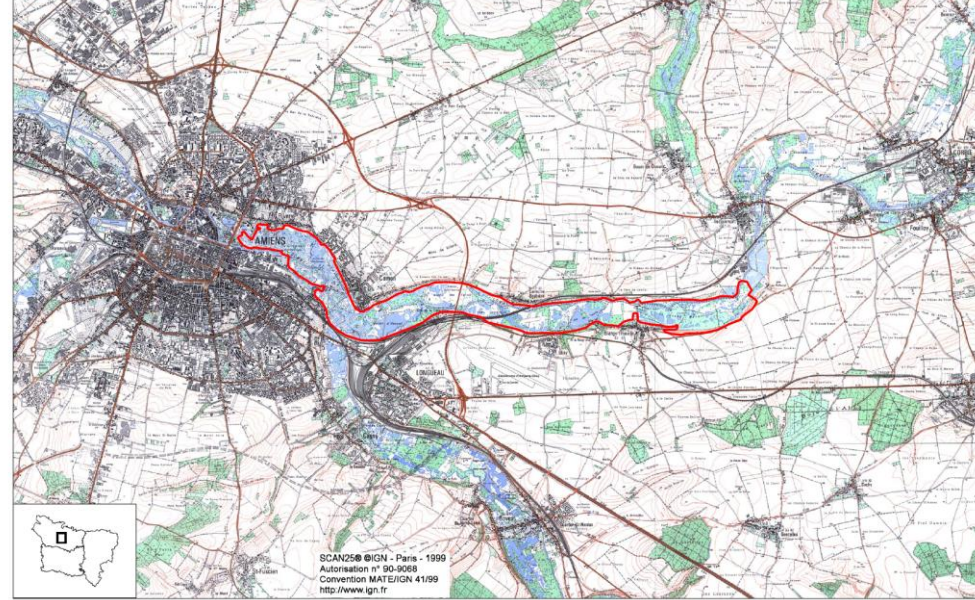
Le territoire communal de Camon est concerné par 3 ZNIEFF.

- La ZNIEFF de type I, « cours de la Somme ».
- La ZNIEFF de type I « Marais de la vallée de la Somme ».
- La ZNIEFF de type II composée de « Haute et moyenne vallée de la Somme ».

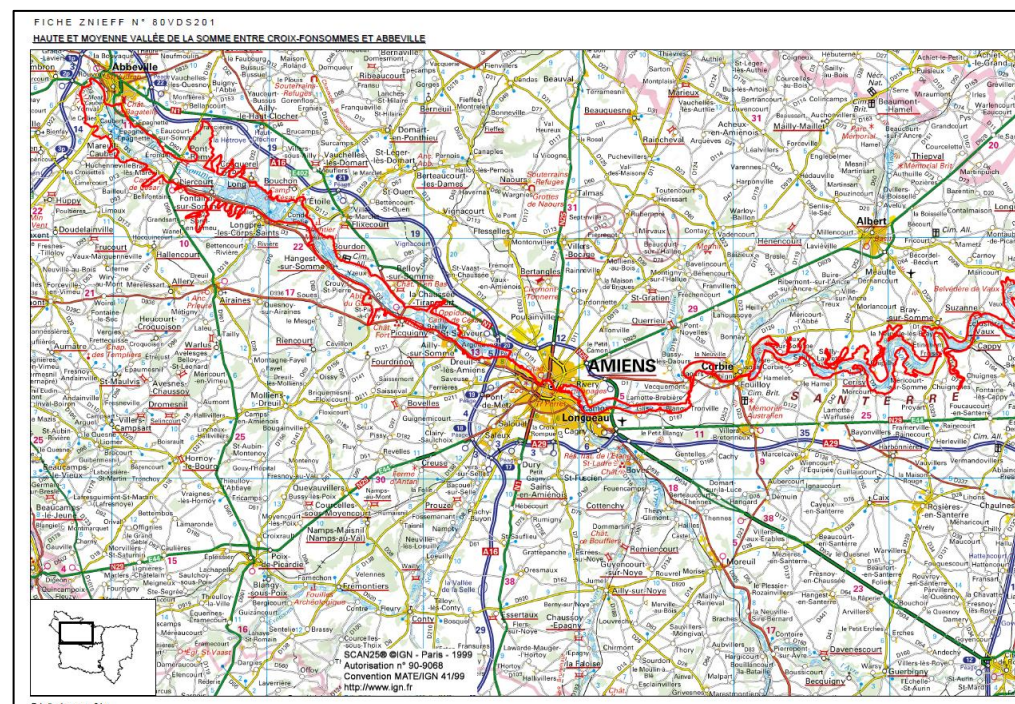


MARAIS DE LA VALLÉE DE LA SOMME ENTRE LAOUIERS ET AMIENS

Marais de la vallée de la Somme

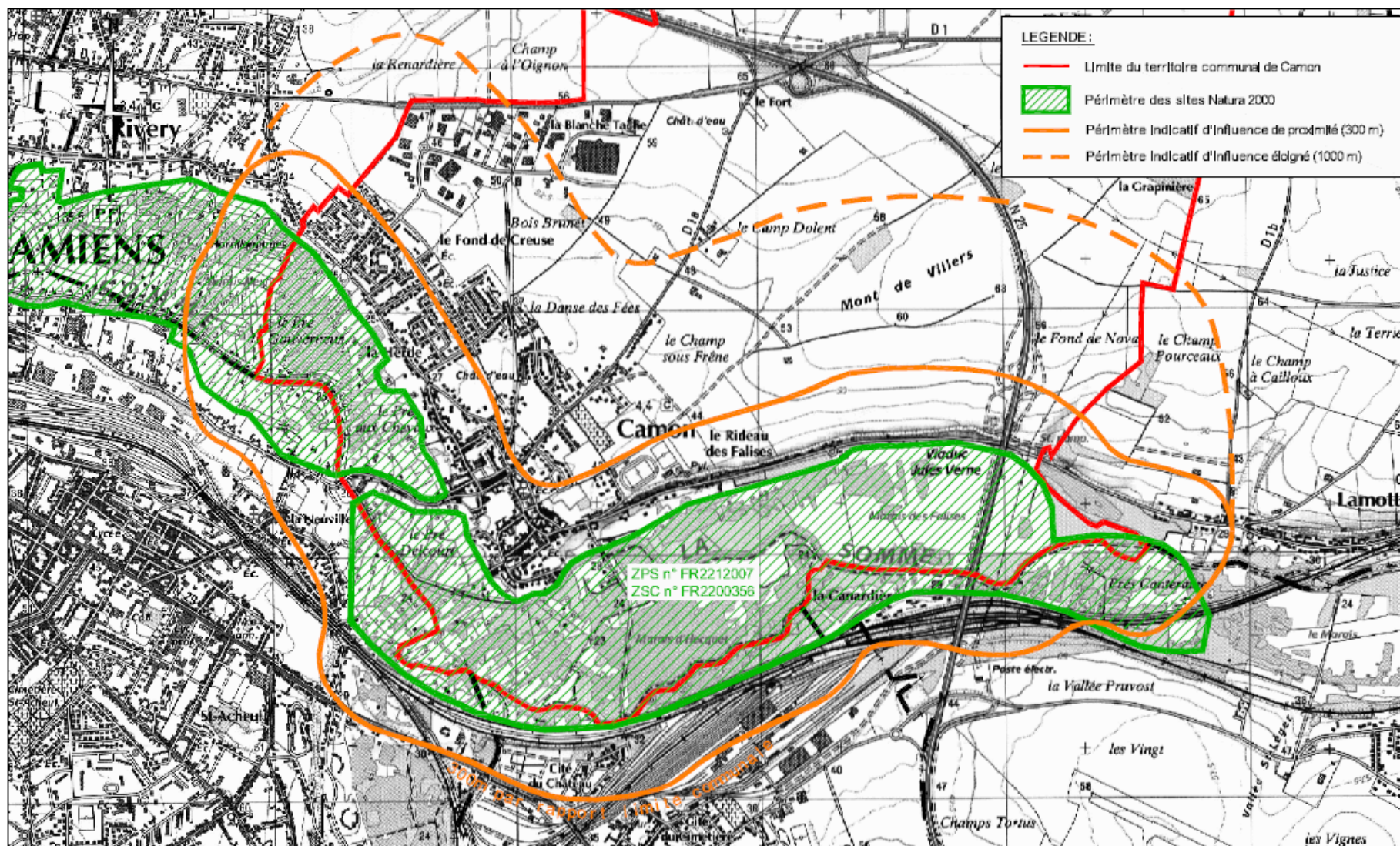


Haute et moyenne vallée de la Somme



Enjeux environnementaux

Protections à prendre en compte : Natura 2000



Commune de Camon
Elaboration du PLU
Evaluation environnementale
stratégique Natura 2000

Localisation du territoire communal
par rapport aux sites Natura 2000
Echelle 1/20 000
Extrait des cartes IGN 2308 E et 2308 O

Code 135.R

août 2011



OCTOBRE Environnement

2, rue du Petit Paris - F02310 - Montreuil aux Lions
tél : 03.23.83.50.90 - courriel : octobre.envir@orange.fr

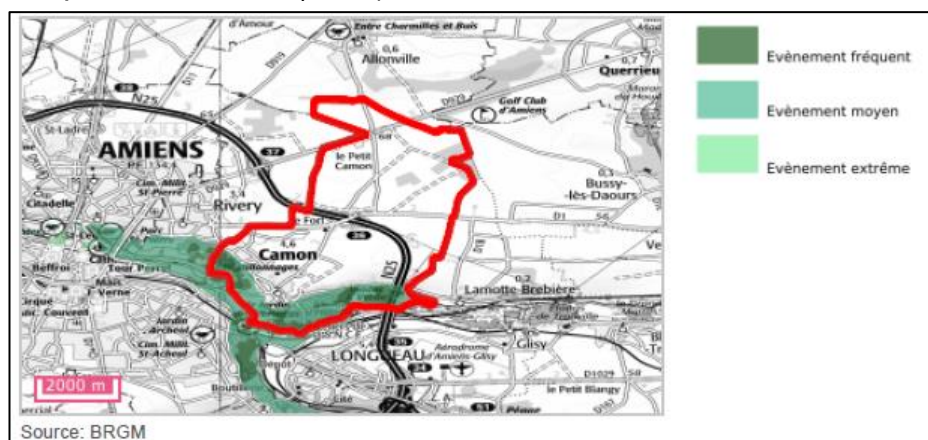
Enjeux environnementaux

Risques à prendre en compte

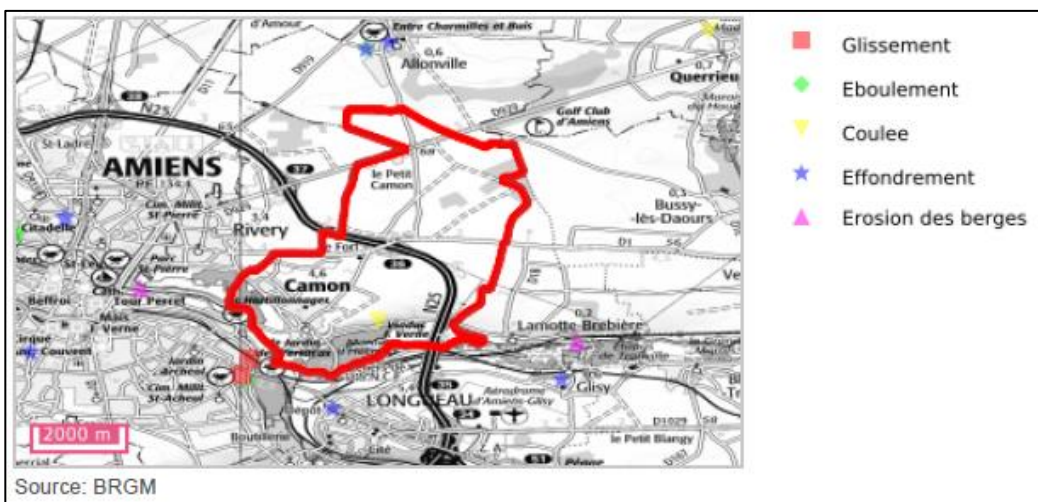
Les risques présents sont de plusieurs natures :

- Inondations
- Mouvements de terrain/cavités et coulées de boue
- Retrait et gonflement des sols (risque faible)
- Installations industrielles
- Risques de ruissellement

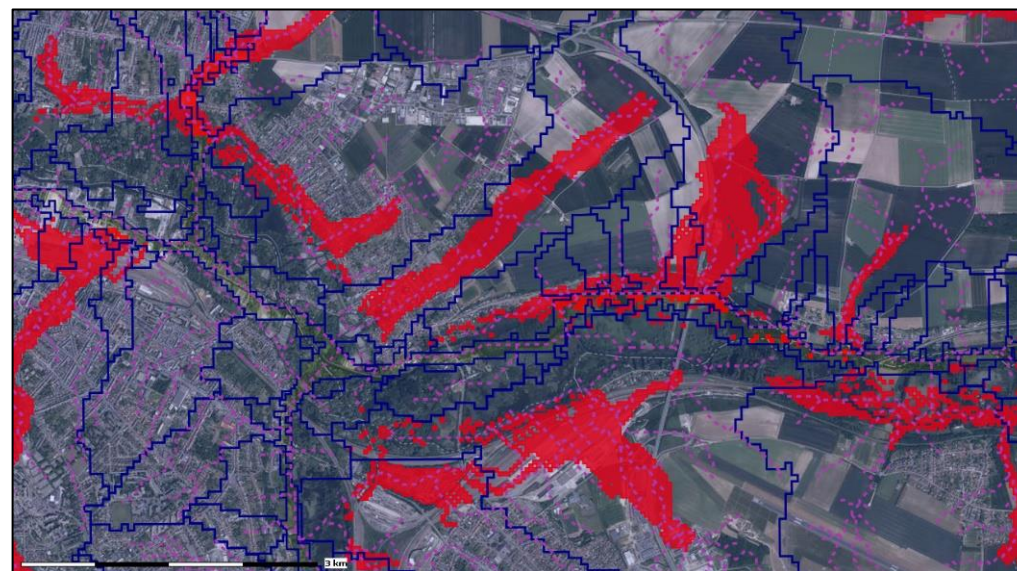
Risque d'inondation (PAPI)



Risque de mouvement de terrain



Risque de ruissellement



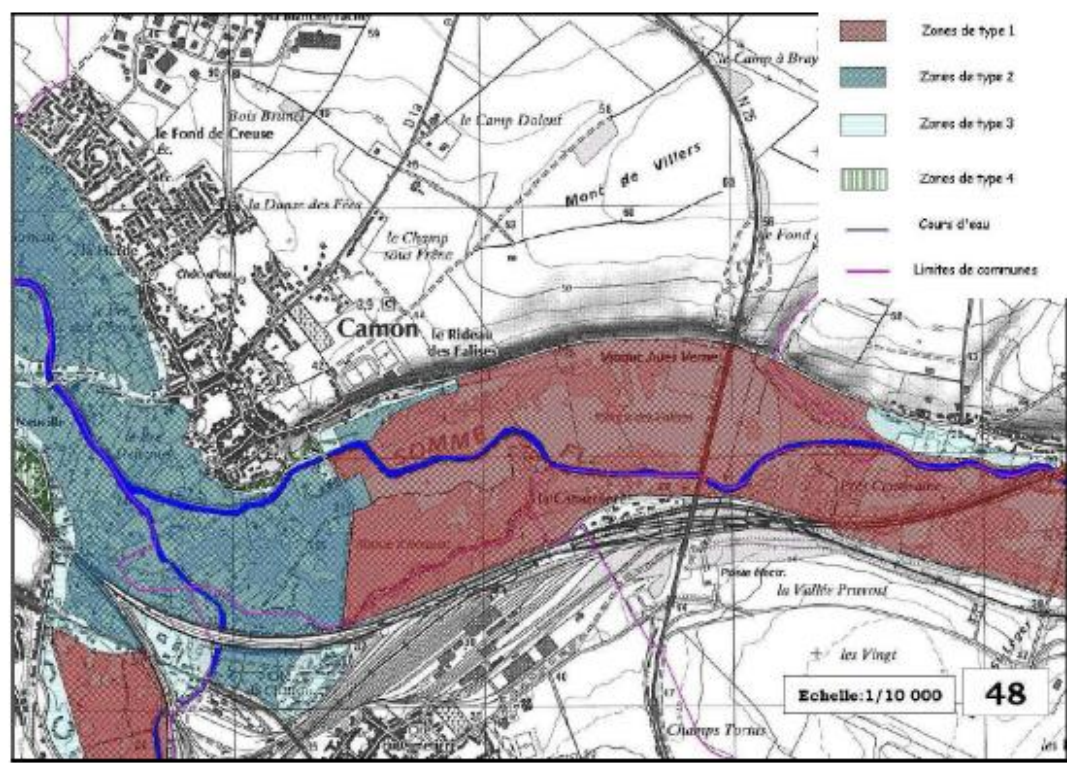
Risque de cavités identifié



Enjeux environnementaux

Risque d'inondation (PPRi)

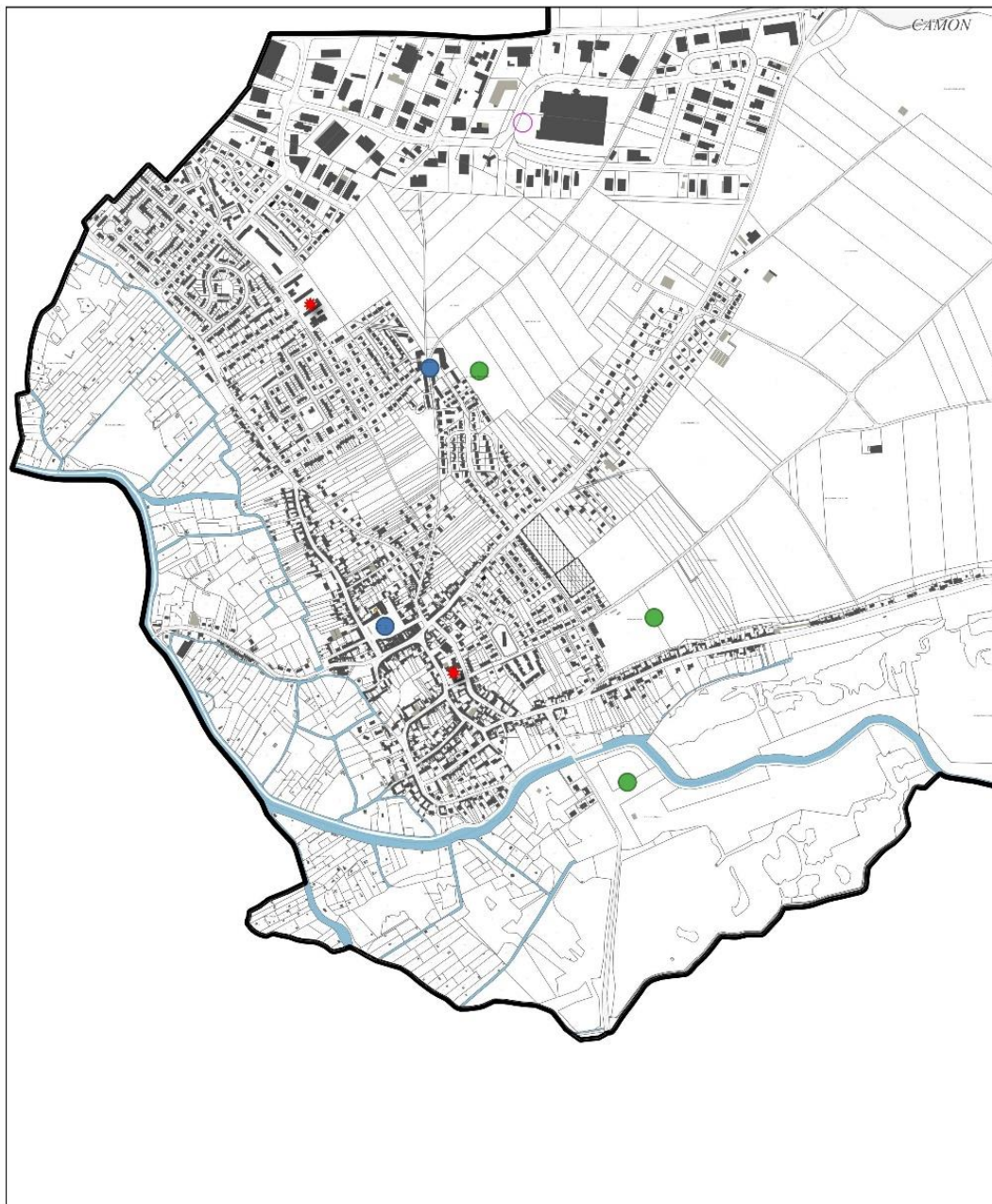
Type de zone	Caractéristiques principales	Objectifs et exigences
1	Zones soumises à un aléa important ou présentant des caractéristiques naturelles à préserver.	<u>Le libre écoulement des eaux superficielles et souterraines ainsi que le maintien des caractéristiques naturelles sont assurés</u> , avec la possibilité de préserver ou de créer des champs d'expansion de crue. Les constructions et les ouvrages existants peuvent être maintenus en permettant des adaptations. Il est recommandé de classer les terrains concernés en zone non constructible.
2	Zone soumis à un aléa significatif et à vocation d'activités agricoles et de loisirs	<u>L'écoulement des eaux superficielles et souterraines est facilité</u> Le développement des constructions et des ouvrages est limité. Les extensions d'habitations sont limitées à 30m². Les aménagements ne conduisent pas à augmenter le risque. Les campings sont autorisés.
3	Zones soumises à un aléa et à vocation urbaine	Le fonctionnement hydraulique n'est pas entravé. Les planchers doivent être construits à 0.50m au-dessus du niveau de référence.



Des tissus différents à conforter



Des centralités à conforter



- Equipement
- ★ Equipements scolaires et ESAT
 - Equipements sportifs et de loisirs
 - Mairie
 - Commerces et services
 - Zone industrielle



Ambitions de renouvellement urbain et de renforcement des espaces déjà urbanisés

	Part consacrée au renouvellement urbain
Cœur d'agglomération	50 %
Territoire aggloméré	30 %
Couronne amiénoise	20 %
Pôles majeurs	35 %
Pôles intermédiaires	35 %
Pôles de proximité	20 %
Pôles relais et bourgs	15 %
Communes rurales	10 %

Surface moyenne maximale des terrains à usage d'habitat pavillonnaire

	Taille moyenne maximale
Cœur d'agglomération	400 m ²
Territoire aggloméré	400 m²
Couronne amiénoise	600 m ²
Pôles majeurs	500 m ²
Pôles intermédiaires	600 m ²
Pôles de proximité, pôles relais et bourgs	600 m ²
Communes rurales	700 m ²

Densités brutes recherchées

	Densités minimales
Cœur d'agglomération	50 logements/ha
Territoire aggloméré	30 logements/ha
Couronne amiénoise	15 logements/ha
Pôles majeurs	25 logements/ha
Pôles intermédiaires	20 logements/ha
Pôles de proximité, pôles relais et bourgs	15 logements/ha
Communes rurales	13 logements/ha

Cette référence maximale concerne la surface moyenne calculée, par opération d'aménagement (toutes phases confondues), à partir de l'ensemble des terrains destinés à recevoir de l'habitat individuel isolé. L'atteinte de cet objectif est à rechercher :

- dans les zones à urbaniser (AU) au travers du règlement du PLU ;
- dans les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU ;
- dans les Zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- dans toute opération de plus de 5 000 m² de surface de plancher (tous bâtiments confondus).

	Habitat pavillonnaire	Formes d'habitat conseillées		
		Habitat individuel dense et habitat intermédiaire	Petit collectif	Collectif
Cœur d'agglomération	Maximum de 10 %	Au moins 90 % de l'offre nouvelle de logements		
Territoire aggloméré	Maximum de 30 %	Au moins 70 % de l'offre nouvelle de logements		
Couronne amiénoise	Maximum de 70 %	Au moins 30 % de l'offre nouvelle de logements		
Pôle majeur	Maximum de 50 %	Au moins 50 % de l'offre nouvelle de logements		
Pôle intermédiaire	Maximum de 60 %	Au moins 40 % de l'offre nouvelle de logements		
Pôle de proximité, pôle relais et bourgs	Maximum de 70 %	Au moins 30 % de l'offre nouvelle de logements		
Commune rurale	Maximum de 80 %	Au moins 20 % de l'offre nouvelle de logements		

Communes	Structuration territoriale	Programmation de logements					Objectifs de logements sociaux affichés au SCOT
		Scénario 800 logements (volume sur 6 ans)	Logements sociaux (volume sur 6 ans)	Logements sociaux (%)	Accession sociale (volume sur 6 ans)	Accession sociale (%)	
Groupe 1		4 164	1 217	29%	555	13%	
Amiens	Cœur d'agglomération	3186	956	30%	478	15%	30%
Camon	Territoire aggloméré	210	42	20%	21	10%	20%
Dreuil-lès-Amiens	Territoire aggloméré	18	17	94%	0	0%	20%
Dury	Territoire aggloméré	60	12	20%	0	0%	20%
Longueau	Cœur d'agglomération	72	10	14%	11	15%	20%
Pont-de-Metz	Territoire aggloméré	42	8	20%	0	0%	20%
Rivery	Cœur d'agglomération	240	80	33%	24	10%	20%
Saint-Fuscien	Reste de la CA AM	6	0	0%	0	0%	pas d'obligation
Saleux	Territoire aggloméré	210	53	25%	21	10%	20%
Salouël	Territoire aggloméré	120	40	33%	0	0%	20%
Groupe 2		158	25	16%	-	0%	

L'activité agricole

Inventaire agricole - Camon

N°	Type d'activités	Superficie exploitée sur la commune (en ha)	Superficie exploitée au total (en ha)	Localisation du siège	Activité principale	Projets signalés
1	Exploitant individuel	77ha	121	Petit Camon	Culture	/
2	Exploitant individuel	1.6	1.6	Pas sur la commune	Culture	/
3	EARL	185	198	camon	Culture	Bâtiment de stockage
4	Exploitant individuel	41.56	77.16	Camon	Culture	/
5	SCEA	42.86	26.44	Petit Camon	Culture	/
6	Exploitant individuel	69.77	22.38	Petit Camon	Culture	Hangars et maisons
7	Exploitant individuel	2	2	Camon	Maraichage	/

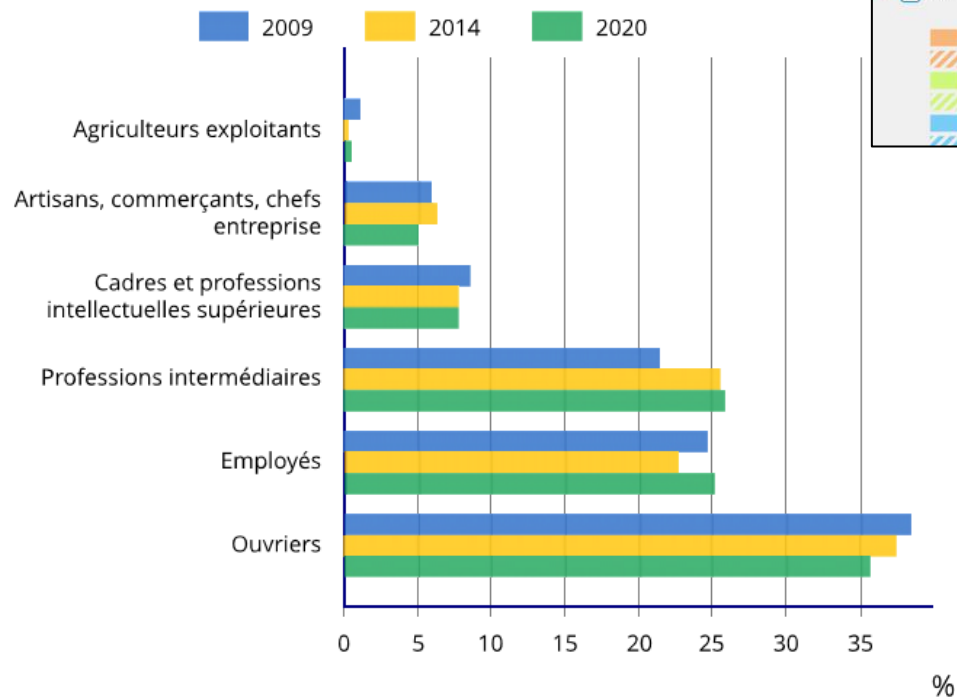


L'activité commerciale/ ZA Blanche Tâche

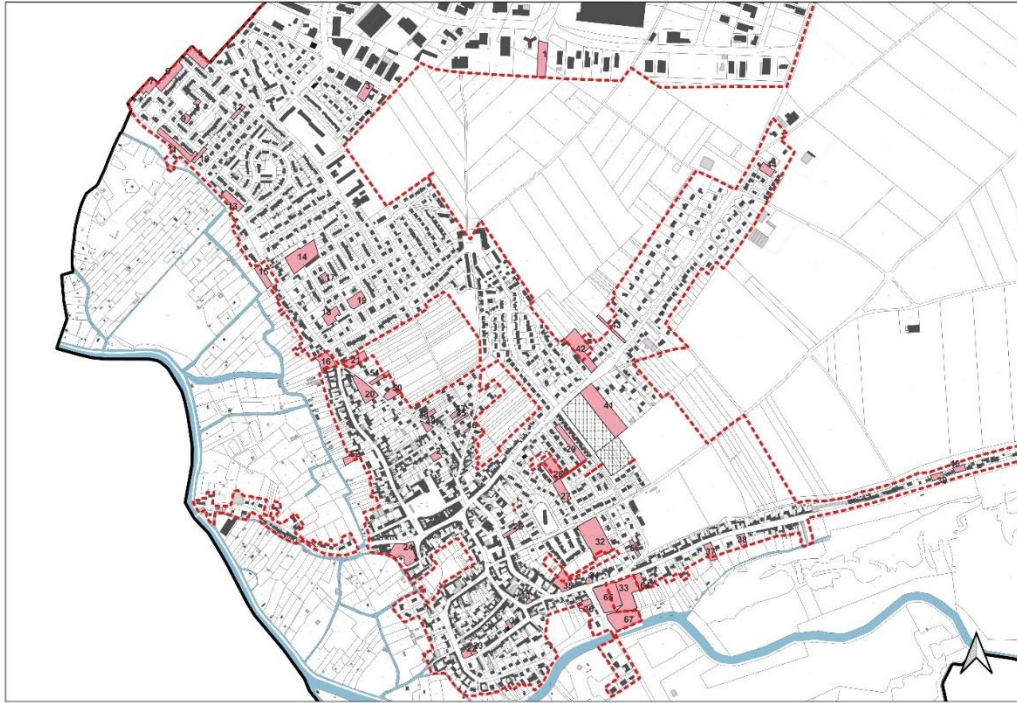
La ZA Blanche Tâche : Plus de 2000 emplois



EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Une faible capacité de densification



Une capacité de densification
d'environ 13 logements
Logt vacants en 2020 : 80
(3,9% - métrop 8,2%)

Le PLU souhaite mettre en œuvre les orientations de l'étude urbaine de 2019

ATTENTES EXPRIMÉES

- _ Les réflexions engagées il y a quelques années lors de l'élaboration du PLU ont conduit la commune de Camon à identifier le site sur lequel a porté cette étude comme **la prochaine grande étape de développement de la commune.**
- _ **Une ambition** : définir les conditions d'urbanisation de ce nouveau site de développement et anticiper les modalités et impacts – urbains, programmatiques, opérationnels et financiers – de sa réalisation à moyen et long terme.
- _ **Des objectifs** :
 - Maîtriser les conditions d'aménagement de ce nouveau morceau de ville, en disposant d'une vision globale du projet et d'une traduction de celle-ci sous forme d'orientations spatiales et programmatiques.
 - Se donner l'opportunité, par cet intermédiaire, de réfléchir au repositionnement géographique de certains équipements et à leur rayonnement.
 - Concevoir un projet apportant, par sa programmation habitat mais aussi ses qualités urbaines et paysagères, une réelle plus-value résidentielle à Camon, dans la perspective de maintenir son attractivité.
 - Concevoir un projet en adéquation avec l'identité et les moyens, notamment financiers, de Camon.
 - Affirmer le positionnement de la commune au sein de l'agglomération.

Le PLU souhaite mettre en œuvre les orientations de l'étude urbaine de 2019

Rappel de quelques indicateurs

3^{ème} commune d'Amiens Métropole en termes de population (4 441 hbts, Insee 2020)

Une démographie relativement stable depuis la fin des années 90

Des indicateurs qui marquent une tendance au vieillissement de la population (indice de vieillissement : de 68,7 en 2007 à 100,6 en 2017 ; Insee) :

- Part des personnes de plus de 65 ans : 23,1% en 2017 contre 17,1% en 2007, soit +6 pts (Amiens Métropole : 15,8% en 2017 contre 13,6% en 2007, soit +2,2 pts)
- Part des personnes de plus de 80 ans : 6,4% en 2017 contre 3,5% en 2007, soit +2,9 pts (Amiens Métropole : 4,7% en 2017 contre 4,1% en 2007, soit +0,6 pts)

95,2% des logements sont des résidences principales

3,9% de logements vacants dans le parc de logements en 2017 (Amiens Métropole : 8,4%)

77,8% des résidences principales ont 4 pièces et plus (48,5% si on considère les logements de 5 pièces et plus)

19,8% de locataires HLM dans les résidences principales (Amiens Métropole : 25,5%)

Un projet communal/intercommunal

Le PLU souhaite mettre en œuvre les orientations politiques de l'étude urbaine de 2019

Des enjeux complémentaires réside dans :

- **la contribution** – réciproquement profitable – de Camon à **l'attractivité du territoire** métropolitain, en se positionnant au-delà des dynamiques patrimoniales (les hortillonnages), touristiques (la « Vallée idéale ») et économiques (ZA de la Blanche tâche, ~ 2 000 emplois) d'ores et déjà admises,
- **Le partage d'une vision politique commune** du positionnement de Camon dans les dynamiques métropolitaines, en particulier résidentielles.
- **Un cadre de vie qualitatif du projet** offrant le bénéfice conjugué des aménités urbaines de Camon et du centre de l'agglomération, et d'une ambiance de « ville à la campagne » : **un parc habité.**
- **L'inscription de ce nouveau morceau de ville** dans la trame verte de l'agglomération et en interface de la ville constituée

Un projet communal/intercommunal

Extrait de l'étude de 2019 : schéma d'orientation servant tout ou partie à la réflexion du PLU

- La frange nord du site est occupée par la zone d'activités de la Blanche tâche, pôle économique de dimension métropolitaine (env. 2 000 emplois). Plus qualitative, sa récente extension est composée de lots de plus petite taille, et sa limite avec le site de projet a fait l'objet d'un traitement plus qualitatif que les premiers développements. Une partie à vocation commerciale (dont l'enseigne Intermarché) est située à l'entrée ouest de la zone.
- Les franges ouest, est et sud sont principalement occupées par de l'habitat, majoritairement individuel.
- Les écoles, le restaurant scolaire, l'école de musique et le centre de loisirs constituent l'une des occupations mitoyennes du site de projet.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Occupation des franges du site de projet



Un projet communal/intercommunal

Extrait de l'étude de 2019 : schéma d'orientation servant tout ou partie à la réflexion du PLU

- De nombreuses accroches et connexions permettent d'envisager sereinement l'accessibilité au site de projet, et les liens à créer entre ce dernier et le centre-ville d'une part ; avec la zone d'activités de la Blanche tâche d'autre part.
- Les chemins agricoles reliant la place des Libertés au secteur commercial de la ZA de la Blanche tâche (supermarché, pharmacie, animalerie, vente et réparation de cycles...) sont d'ores et déjà supports de pratiques quotidiennes en termes de déplacements piétons.



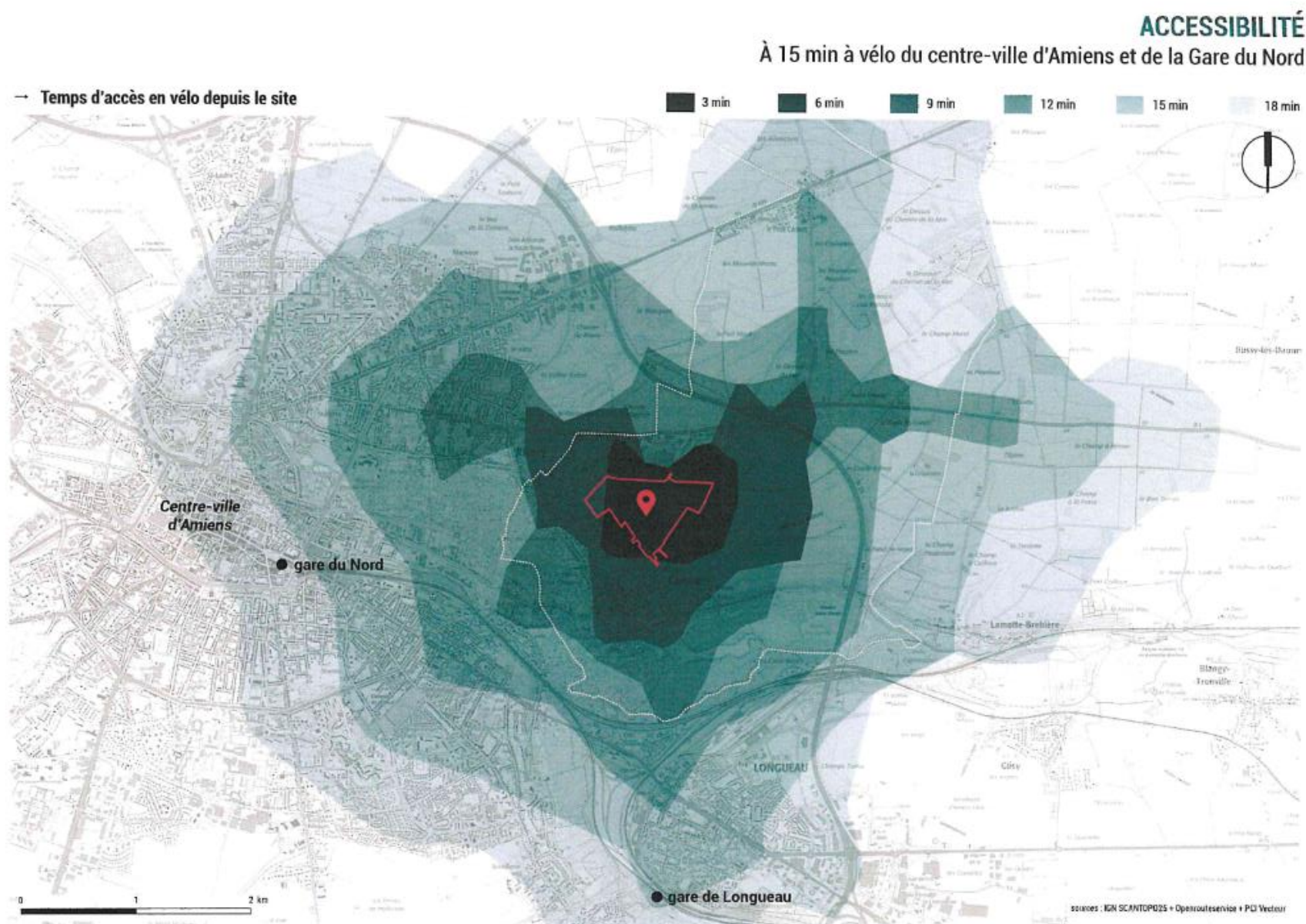
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Accroches et connexions

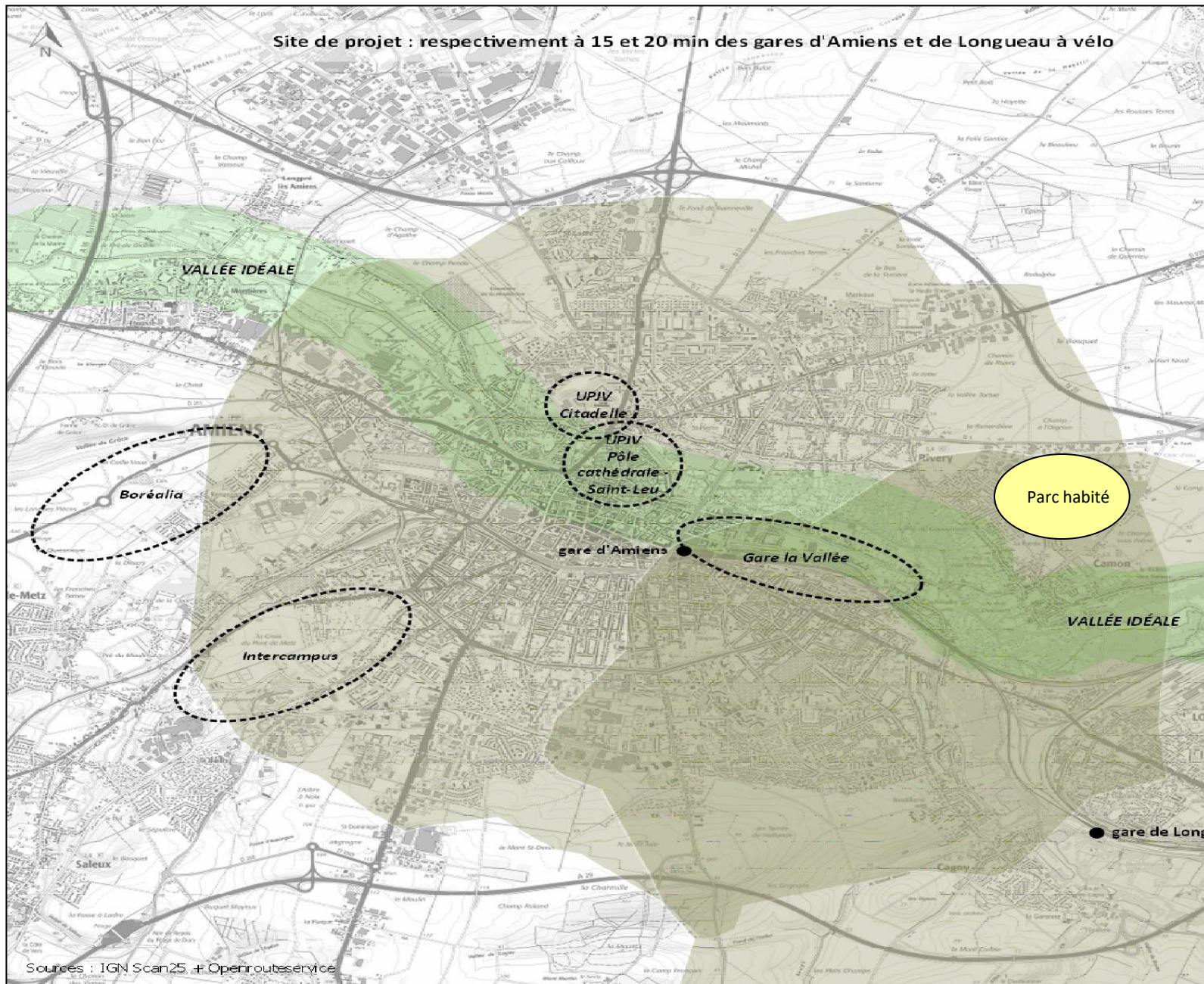


Un projet communal/intercommunal

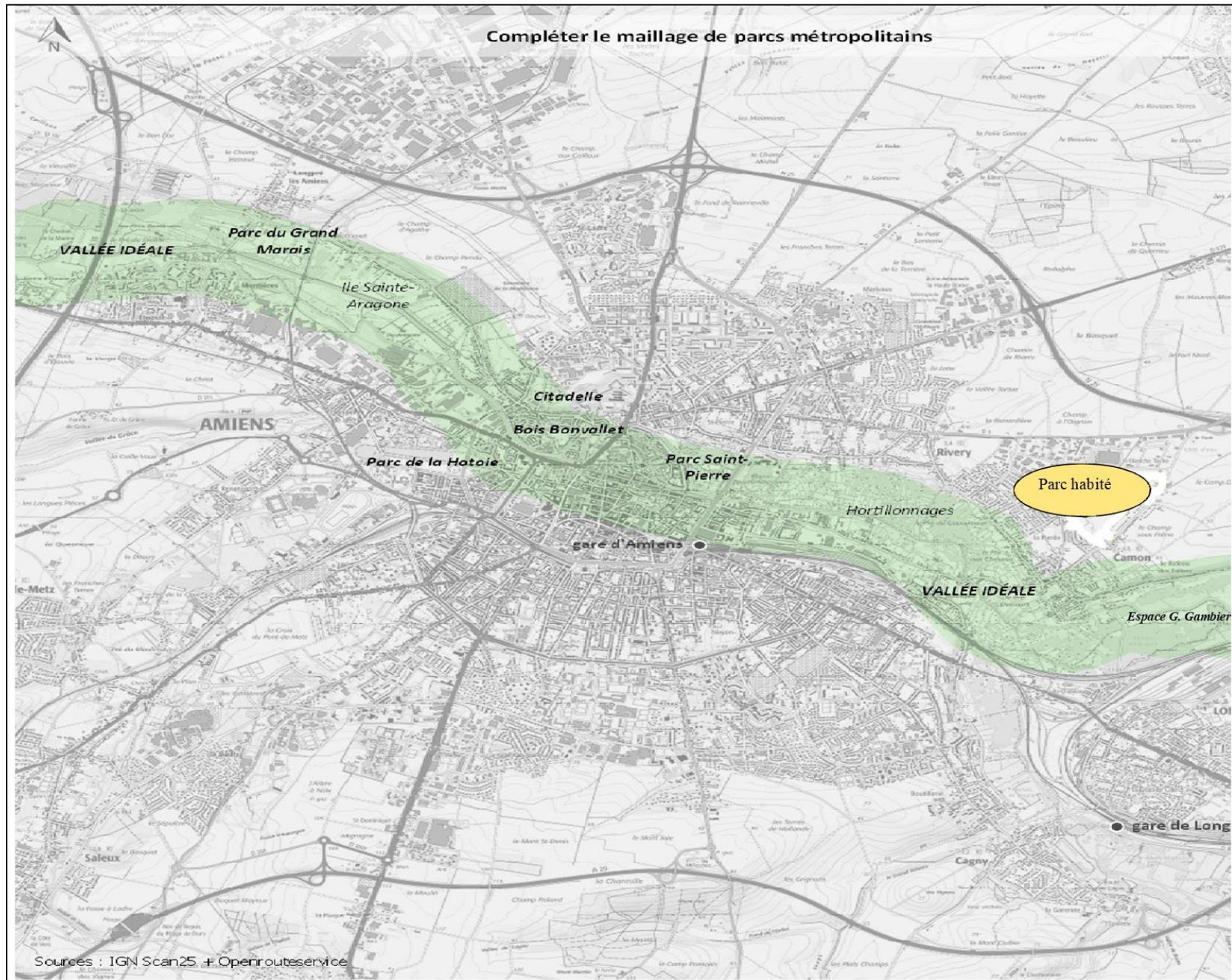
Extrait de l'étude de 2019 : schéma d'orientation servant tout ou partie à la réflexion du PLU



Un projet communal/intercommunal



Un projet communal/intercommunal



Un projet communal/intercommunal

Extrait de l'étude de 2019 : schéma d'orientation servant tout ou partie à la réflexion du PLU

COMPOSITION URBAINE
Espaces publics

— Objectifs : organiser un maillage des mobilités actives adossé sur la trame viaire mais aussi dédié + aménager des espaces publics qui favorisent l'accroche à la ville constituée



Le PADD se décline autour de 2 grandes thématiques :

En se positionnant au-delà des dynamiques patrimoniales (les hortillonnages selon le périmètre inscrit par l'arrêté du 4 avril 1972), touristiques (la « Vallée idéale ») et économiques (ZA de la Blanche tâche, ~ 2 000 emplois) d'ores et déjà admises : la réflexion prospective engagée en 2017 entend poser les bases du dialogue que la commune (3eme commune d'Amiens Métropole en termes de population) souhaite engager avec Amiens Métropole et le pôle métropolitain du Grand Amiénois dans le cadre de leurs démarches de programmation (PLH) et de planification stratégique (SCOT, dans le cadre de sa révision en cours) respectives.

ORIENTATION 1 : MAITRISER ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DANS UNE LOGIQUE INTERCOMMUNALE

La commune souhaite donc partager une vision politique commune du positionnement de Camon dans les dynamiques métropolitaines, en particulier résidentielles. C'est dans ce cadre que la commune souhaite s'engager dans une réflexion globale à long terme. Elle choisit donc de densifier le tissu et de proposer un projet de parc habité permettant de connecter la partie urbanisée Ouest et la zone d'activités de la Blanche Tâche sans perdre de vue ce qui fait son identité. La commune possède aussi des atouts économiques et des services communaux et intercommunaux qu'elle souhaite maintenir voire renforcer comme des activités agricoles et maraichères, des activités artisanales et commerciales présentes dans l'enveloppe urbaine et surtout dans la zone économique de la Blanche Tâche à vocation communautaire. Le projet d'aménagement est l'occasion de conforter les activités présentes et de développer des équipements métropolitains.

ORIENTATION 2 : PRESERVER ET VALORISER L'IDENTITE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA COMMUNE

L'identité communale s'accompagne d'éléments du paysage et environnementaux qui participent à l'identité intercommunale et de la commune. Ce sont tous ces éléments fragiles qui participent au cadre de vie qualitatif que la commune entend préserver voire renforcer tout en prenant en compte les risques et les nuisances. La position géographique de Camon est un atout qui reste à renforcer. Faciliter les déplacements des habitants demeure un enjeu important pour la commune.

